

# COMMUNE DE VOGELGRUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN DE LA SEANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019
---

Sous la présidence de Monsieur Charles THOMAS, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M. Jean-Marc CORREGES, M. Dominique BOHN, M. Mirko PASQUALINI, M. Jean-Louis SCHINDLER, Adjoint.

Mmes Irène KLAMMERS, Isabelle KOERBER, Lydie KLOPP, Angéline MANCAUX, Christelle MAYER.

MM. Jeannot DEMANGEAT, Christian MAGINIEAU.

Absents excusés et non représentés : Mmes Céline HEITZLER, Françoise SCHMITZ.  
M. Christian HALBARDIER.

Absent non excusé : -

Ont donné procuration : -

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.
2. Communauté de Communes du Pays Rhin - Brisach.
  - Rapport d'activité des services 2018.
  - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
3. SIAEP. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
4. Centre de gestion 68. Contrat groupe d'assurance statutaire.
5. Création d'un poste d'adjoint administratif et mise à jour du tableau des effectifs.
6. Divers.

## **POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2019, aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des présents.

**POINT 2 – Communauté de Communes du Pays Rhin – Brisach.****- Rapport d'activité des services 2018.**

Le rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays Rhin – Brisach qui présente les missions et les actions à destination des communes et des habitants du territoire et les moyens au service du développement du territoire est disponible en mairie et consultable sur le site internet de la Communauté de Communes [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)

Il se compose comme suit :

**Missions et les actions de la collectivité :**

- Petite enfance : Multi-accueil les Harzalas, Multi-accueil les Mickalas, Halte d'enfants La Gaminerie, Relais d'assistantes maternelles,
- Culture et animation du territoire : Culture / Ecole de Musique, Culture / Festival Les Musicales du Rhin, Animations, Piscine Sirénia,
- Développement du territoire : Développement local, Action économique, Développement touristique / Projets touristiques et valorisation du patrimoine, Office du Tourisme, Coopération transfrontalière.
- Environnement et développement durable : Assainissement – Maintenance, Collecte et valorisation des déchets, Environnement, Espace Info Energie Rhin Ried et plan climat,
- Urbanisme et habitat,
- Bâtiments et travaux,
- Espaces verts.

**Moyens au service du développement du territoire :**

- Service d'Information Géographique,
- Communication,
- Ressources humaines et moyens généraux,
- Direction administrative et financière : Finances / Comptabilité, Commande Publique, facturation déchets urbains et assainissement, Contrôle de gestion et Assurance.

**- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2005-1827, les collectivités en charge du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que l'année 2018 a été marquée par l'harmonisation du système de collecte sur l'ensemble du territoire (ancienne ComCom Essor du Rhin et ancienne ComCom Pays de Brisach). Cette harmonisation implique de nouveaux équipements relatifs à la collecte de biodéchets et la mise en place de la nouvelle redevance incitative, qui s'élève à 139,00 € TTC par an pour un bac de 140 L et 16 levées, auxquels se rajoutent 3,50 € TTC par levée supplémentaire.

L'assemblée, après avoir entendu les explications de M. le Maire, a pris bonne note des indications fournies par ce rapport.

**POINT 3 – Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

En application des articles 13 et 15 de la loi n° 92 125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, le Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin nous a transmis le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le montant d'une facture pour une consommation moyenne de 120m<sup>3</sup> est de 172,00 € HT.

L'assemblée, après avoir entendu les explications de M. le Maire, a pris bonne note des indications fournies par ce rapport.

**POINT 4 – Centre de gestion 68. Contrat groupe d'assurance statutaire.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %.

PREND ACTE que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

**POINT 5 – Création d'un poste d'adjoint administratif et mise à jour du tableau des effectifs**

**- Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2015, il avait été décidé de ne pas pourvoir au poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la mairie vacant suite à la demande de mutation de Madame Sophie BONIJOLY, la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach travaillant sur différentes pistes de mutualisation.

Monsieur le Maire rappelle également que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 7 mars 2017, il avait été envisagé, dans un premier temps, afin d'alléger la charge de travail de Madame Stéphanie MERKEL, secrétaire de Mairie, de réduire davantage les heures d'ouverture de la mairie au public, et dans un second temps, de trouver une solution plus pérenne afin qu'elle puisse récupérer ses heures supplémentaires et prendre ses congés.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2019, il a été décidé de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité. La commune a fait appel au service de mise à disposition du Centre de Gestion du Haut Rhin pour 6 mois, en attendant que la situation s'améliore et notamment dans l'attente de la décision de la Communauté de Communes pour la prise en charge de la compétence périscolaire.

La mutualisation du personnel entre les communes et la Communauté de Communes est restée sans suite et la Communauté de Communes a décidé que la compétence périscolaire restera communale et qu'elle versera à la commune une dotation de solidarité communautaire. Au vu des dossiers à traiter, il n'est pas possible de fermer plus au public et de récupérer les nombreuses heures supplémentaires. De plus, les travaux concernant le barrage agricole de Breisach vont également engendrer une charge de travail supplémentaire.

Ainsi, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps plein et de laisser vacant le poste inoccupé d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe).

Sur rapport de Monsieur le Maire,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs de la commune;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>) est rendue nécessaire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01/01/2020, un poste permanent d'adjoint administratif est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Accueil physique, téléphonique et courriels,
- Etat civil,
- Urbanisme,
- Elections,
- Comptabilité,
- Ressources humaines,
- Etc.....

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

**Article 3 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

- création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif ;
- changement de dénomination de certains grades (adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe devient adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe) ;
- demande d'un agent technique à bénéficier d'un temps partiel à 80 % (pour rappel, la délibération introduisant le temps partiel a été prise le 12 juillet 2002).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus au 01/01/2020		
		Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière technique</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3,6</b>	<b>0</b>	<b>3,6</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4	3,6	0	3,6
<b>Filière animation</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4	4	0	4
<b>Total général</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>9,6</b>	<b>0</b>	<b>9,6</b>

**POINT 6 – Divers.**

- M. le Maire présente la demande de la famille HELFER, 1 rue des Saules, qui souhaite que la commune lui cède le chemin d'accès au Giessen qui longe leur propriété.

Ce chemin pour piétons de deux mètres de large était initialement prévu pour créer un passage vers une passerelle au-dessus du Giessen pour raccourcir le trajet des enfants allant à l'école. Ce projet a été mis en suspend car des aménagements du Giessen sont rendus nécessaires par la réalisation du bassin de rétention.

Plusieurs remarques sont émises notamment sur le fait que la suppression de ce chemin poserait des problèmes pour entretenir le Giessen et que cela créerait un cul de sac, et donc enlèverait la possibilité de s'y promener.

Après en avoir délibéré, et après voté, le Conseil Municipal décide :

- de vendre le chemin entre la famille HELFER et M. Marc WEIL (7 voix 'pour', 3 voix 'contre' et 2 abstentions),
- de garder le chemin entre la famille HELFER et le Giessen.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 10.000 euros / are. L'arpentage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- M. Mirko PASQUALINI indique au Conseil Municipal que M. Fabien STRACK, architecte, étudie actuellement le projet de rénovation de l'école. Une délibération de principe est prise pour sa rémunération pour cette étude.
- Les travaux au cimetière (extension du columbarium, création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire) par l'entreprise ROTH sont en cours.
- M. Dominique BOHN invite le Conseil Municipal à aller sur le nouveau site internet de la commune.
- M. Jeannot DEMANGEAT souhaiterait connaître le montant des économies réalisées par l'extinction de la moitié de l'éclairage public. M. Dominique BOHN est chargé de présenter le bilan à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Les gros cailloux au niveau du rond – point, CD 52, ont à nouveau été déplacés et le chemin est toujours ouvert. Voir avec le Département.

**La séance est levée à 21h30**

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de VOGELGRUN**  
**de la séance du 30 septembre 2019**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.
2. Communauté de Communes du Pays Rhin - Brisach.
3. Rapport d'activité des services 2018.
4. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
5. SIAEP. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
6. Centre de gestion 68. Contrat groupe d'assurance statutaire.
7. Création d'un poste d'adjoint administratif et mise à jour du tableau des effectifs.
8. Divers.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
THOMAS Charles	Maire		
CORREGES Jean-Marc	1 <sup>er</sup> Adjoint		
BOHN Dominique	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
PASQUALINI Mirko	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHINDLER Jean-Louis	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
KOERBER Isabelle	Conseiller municipal		
HEITZLER Céline	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	
MAGINIEAU Christian	Conseiller municipal		
MANCAUX Angéline	Conseiller municipal		
HALBARDIER Christian	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
MAYER Christelle	Conseiller municipal		
KLOPP Lydie	Conseiller municipal		



**Suite du  
Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de VOGELGRUN  
de la séance du 30 septembre 2019**

KLAMMERS Irène	Conseiller municipal		
DEMANGEAT Jeannot	Conseiller municipal		
SCHMITZ Françoise	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	